



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-575

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-07-29-00003 - Arrêté n° 2022-00911 [redacted] modifiant l'arrêté n° 2022-00102 du 28 janvier 2022 [redacted] fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine [redacted] de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne du 1er janvier au 31 décembre 2022 [redacted] (2 pages)

Page 3

75-2022-07-29-00004 - ARRETE N° 2022-00909 [redacted] Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 6

Préfecture de Police

75-2022-07-29-00003

Arrêté n° 2022-00911

modifiant l'arrêté n° 2022-00102 du 28 janvier
2022

fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel
apte à exercer dans le domaine
de la prévention contre les risques d'incendie et
de panique à Paris et dans les départements des
Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne du 1er janvier au 31 décembre
2022

arrêté n ° 2022-00911
modifiant l'arrêté n° 2022-00102 du 28 janvier 2022
fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine
de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des
Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2022-00102 du 28 janvier 2022 modifié fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

A l'article 1 de l'arrêté du 28 janvier 2022 susvisé, la liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte à participer aux commissions dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, est modifiée comme suit :

■ Le nom suivant est retiré :

Nom	Prénom	Formation
Préventionniste		
HAMON	Christophe	PRV 2

Les noms suivants sont ajoutés :

Nom	Prénom	Formation
Préventionniste		
BARAT	Fabien	PRV 2
BORTZMEYER	Willy	PRV 2
BRICMAN	Thibaud	PRV 2
DE SAINT-EXUPERY	Guillaume	PRV 2
DELAUNAY	Jordan	PRV 2
DUVAL	Cédric	PRV 2
FONTAN	Nicolas	PRV 2
FRIZAC	Henri	PRV 2
GALLOIS	Lucas	PRV 2
GOERGEN	Mathieu	PRV 2
GROSSET	Yves	PRV 2
JOBBE-DUVAL	Jean	PRV 2
MALET	Fabien	PRV 2
MARSOUK	Miraël	PRV 2
PENEAUD	David	PRV 2
PIFFRE	David	PRV 2
RIVAL	Jérémie	PRV 2
ROSSI	Eric	PRV 2

SUPTIL	Pierre-Louis	PRV 2
VALENTIN	William	PRV 2
VERGÉ	Jérémie	PRV 2
VIDRGAR-JANAS	Thomas	PRV 2

Article 2

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2022

Le préfet de police
la sous-préfète, directrice adjointe du cabinet

Elise LAVIELLE

Préfecture de Police

75-2022-07-29-00004

ARRETE N° 2022-00909

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 29 JUIL. 2022

ARRETE N° 2022-00909

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris affectés au sein de la 22^{ème} Compagnie d'incendie et de secours, dont les noms suivent :

A l'échelon «argent de 2ème classe» :

- Capitaine **Kevin EDOUARD**, né le 14 février 1990,

A l'échelon «bronze» :

- Caporal-chef **Medhi ALLALI**, né le 28 avril 1992,
- Caporal-chef Lucien **ANTONIAK**, né le 7 mai 1993,
- Sapeur de première classe **Alexis CHARRIER**, né le 5 novembre 2001,
- Caporal-chef **Nicolas HENRY**, né le 2 juillet 1999,
- Caporal-chef **Mathieu MARTIN**, né le 12 septembre 1992,
- Sapeur de première classe **Erwan OUBBAD**, né le 10 novembre 1998,
- Caporal-chef **Mike REAULT**, né le 17 novembre 1993.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ